

INFO - RPA-RI

Volume 48 — 1 août 2024

13 h

Port du masque

En raison de l'augmentation du nombre d'éclotions liées à la Covid-19 et de cas d'infections en hausse dans la région, des directives préventives ont été actualisées pour les RPA et les RI.

Elles seront réévaluées une fois que la situation se sera améliorée.

Le **port du masque** est de nouveau **RECOMMANDÉ**, mais pas obligatoire à compter de maintenant, pour tous les travailleurs, bénévoles, proches aidants et résidents en RPA et des usagers en RI.

Le retour temporaire du port du masque vise à limiter la propagation des virus respiratoires au sein des milieux de vie et à préserver la santé des plus vulnérables et du personnel.

Notez qu'en situation d'éclotion, le port du masque demeure requis pour les travailleurs, bénévoles, visiteurs et personnes proches aidantes.

Nous vous invitons à poursuivre vos efforts de promotion des bonnes pratiques de prévention et de contrôle des infections, particulièrement pour l'**hygiène des mains** et l'**étiquette respiratoire** (ex: port du masque en présence de symptômes respiratoires) des résidents, employés, bénévoles, visiteurs et personnes proches aidantes.

Équipe Milieux de vie

CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean